



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

N° 7301-SD

PAU, le 26/04/2021

Le Directeur départemental
à

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES**

DIRECTION DEP FINANCES PUBLIQUES 64
POLE EVALUATION DOMANIALE 64
8 PLACE D ESPAGNE
64019 PAU CEDEX 09
Téléphone : 05 59 82 24 00

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Yannick ROMA
Téléphone : 05 59 82 29 05
Courriel : yannick.roma@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. OSE : 2021-40129-11616
Ref DS : 3725641

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE
ADOUR COTE SUD**

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VENALE

DÉSIGNATION DU BIEN : MAISON ET AUBERGE

ADRESSE DU BIEN : 255 ROUTE DE L'ADOUR 40 JOSSE

VALEUR VÉNALE : 250 000€

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur

**1 – SERVICE CONSULTANT : COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES MAREMNE ADOUR COTE SUD**

AFFAIRE SUIVIE PAR : Mr ZACCHELLO

2 – Date de consultation : 01/03/2021
Date de réception : 01/03/2021
Date de visite :
Date de constitution du dossier « en état » : 23/04/2021

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Ancienne ferme auberge située aux abords de l'Adour, fermée suite au départ en retraite des propriétaires. Projet à vocation touristique, lié à la voie verte Scandibérique et à la valorisation de l'Adour et des ses milieux des barthes.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Parcelle C 912, située aux abords de l'Adour, en contre-bas du pont de la Marquèze sur la RD33. Ancienne ferme auberge fermée suite au départ des propriétaires. Bâtiment de 238 m² (130m² pour le restaurant et 108m² pour la partie habitable à l'étage).

La salle de restaurant et les cuisines ont été récemment refaites au RDC. L'étage ne contient que des chambres, une salle de bain et un WC. La toiture est également récente.

5 – SITUATION JURIDIQUE

PROPRIÉTAIRE : MONSIEUR ET MADAME LABORDE JEAN-JACQUES

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Zone N au PLUi

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR LOCATIVE

La valeur vénale est déterminée par la méthode comparative.

La valeur vénale du bien est estimée à **250 000€**

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

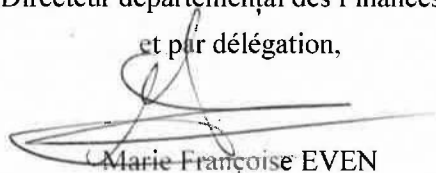
Dix huit mois.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,



Marie-Françoise EVEN

Inspectrice divisionnaire des finances publiques